



Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure- Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure -Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 8 possédant une procuration
9 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),

LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MERCUES

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),

MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOUZIES
CAILLAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :25 titulairesBOUZIES
CAHORSM. RAFFY Gilles,
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DIOT Fabrice,
M. GILES Jérôme,COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
TRESPOUX-RASSIELS
VERSEtaient excusés ou absents :18 suppléantsBOISSIERES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERSMme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Transports

Objet : Adhésion à l'association et à la Centrale d'achat du transport public AGIR

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016
Rapporteur : Romuald MOLINIE

Rédacteur : Lola LE MOIGN
Service : Transports

Objet : Adhésion à l'association et à la Centrale d'achat du transport public AGIR

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) a été créée en 1987 par des élus et des techniciens de collectivités locales qui poursuivaient l'objectif de se doter d'une expertise indépendante des Groupes de transport.

AGIR apporte une expertise et un accompagnement personnalisé qui permet de couvrir les besoins des autorités organisatrices adhérentes. AGIR forme, informe et met en relation ses adhérents dans les domaines propres à la gestion des transports public ; groupes de travail, formation et journées d'études notamment.

Aujourd'hui, 200 adhérents, des collectivités locales ou des entreprises de transport, bénéficient de l'expertise développée par AGIR. Le Grand Cahors, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité a intérêt adhère à AGIR depuis 2012 et a intérêt à renouveler son adhésion au titre de l'année 2016.

Outre l'accès à l'expertise, à la formation et à la mise en réseau, l'association propose des achats groupés de matériels (roulants, embarqués, mobilier urbain). En ce sens, elle est considérée comme une centrale d'achat et peut, pour le compte du Grand Cahors, piloter les procédures d'achat en procédure adaptée.

L'adhésion à l'association est fonction de la taille de la collectivité. Pour le Grand Cahors, elle s'élève à 7 200 € TTC pour l'année 2016. Elle peut être reconduite chaque année par délibération.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adhérer à l'association AGIR pour l'année 2016 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout acte afférent à ce dossier ;
- b- Les crédits sont inscrits au budget annexe transport 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

